

Deux bornes pour véhicules électriques

Deux bornes permettant de recharger des véhicules électriques sont installées sur la commune de Boussens :

- 1 sur le parking de la **supérette VIVAL** au centre du village.
- 1 sur le parking de **l'école**

Ces bornes sont géolocalisables et identifiables par l'ensemble des conducteurs de véhicules électriques des villages alentour ou circulant sur l'axe de l'A64.

Elles sont gratuitement accessibles aux habitants de la commune ainsi qu'aux visiteurs.

Ces bornes de fabrication française et totalement recyclables, proposent deux paliers de charge : normale (3 kWA) et accélérée (22 kWA), cette dernière pouvant restituer près de 70% d'autonomie au véhicule en 20 mn environ.

“ *N'hésitez pas à les utiliser* ”